

Formation juridique en présentiel

Les formes **Sociétaires** en agriculture

Dates & Horaires :

Jeudi - Vendredi 8 & 9 FEVRIER 2024

Jeudi 8/2 de 10h00 à 18h00

Vendredi 9/2 de 9h00 à 17h00

Modalité de formation : en présentiel

Lieu : grande salle Confédération paysanne au 104 rue Robespierre 93170 Bagnolet

Organisme de Formation : Fadear.

n° SIRET : 349 902 536 00029 APE 8559A

n° de déclaration d'activité d'organisme de formation : 11930337193

Accessibilité aux personnes handicapées : nous vous invitons à nous contacter directement sur ce sujet pour évaluer l'accès en fonction du type de handicap, et si besoin trouver des solutions.

Durée de formation : 14 heures

Public : Tout_e_s salarié_e_s accompagnant des paysans_nes/porteurs de projet dans un processus d'Installation/Transmission notamment, avec une forme sociétaire agricole qui traiteront de ces dimensions juridiques, fiscales et sociales, ainsi que tout_e_s paysans_nes animateurs/trices adhérent_e_s à la Confédération paysanne et ou au réseau des ADEAR engagé_e_s dans le domaine (y portant un intérêt), et travaillant sur le thème.

Pré_requis : aucun

Intervenant extérieur : Francis Varennes, Juriste Fiscaliste (28)

Animation : Julien Melou, animateur-facilitateur salarié FADEAR

Contexte et Enjeu : Fort de l'expérience développée depuis plus d'une vingtaine d'années, les structures membres du réseau des ADear, proposent d'accompagner des paysans_nes, des porteurs de projet dans le cadre de projet d'installation/transmission avec des **formes sociétaires** de plus en plus prégnantes, dans les formes d'entreprises.

Ces 2 journées de formation doivent précisément permettre à des animatrices/teurs & des paysans_nes, de comprendre et de maîtriser l'ensemble des statuts juridiques, fiscaux et sociaux liés au droit des sociétés agricoles d'une entreprise et les conséquences de chacun d'eux.

Objectifs pédagogiques :

- Avoir les bases pour guider un paysan_ne, un cédant_e, un porteur de projet en tant qu'accompagnateur/trice salarié_e ou paysan_ne, dans ses droits/obligations des sociétés agricoles en matière juridique, fiscal, sociale...et suivant la réglementation et ses interprétations que l'on soit d'un point de vue juridique/social/fiscal.
- Être capable en tant que salarié_e ou paysan_ne de diagnostiquer la situation d'une société agricole et de l'accompagner dans ses choix, en sécurisant son cadre juridique, fiscal et social.
- Être capable d'accompagner l'évolution de l'activité d'une société agricole (en lien avec sa trajectoire et ses projets) et son suivi (conseil, optimisation...) en matière juridique, fiscal, sociale.

Contenu de la formation

Présentation de la session et des objectifs

Tour de table et présentation des participant_e_s, attentes des stagiaires et ajustement de la formation

Introduction à la thématique

§ 1. Diversité des statuts de l'entreprise

§ 2. Quelles motivations pour la création des sociétés ?

§ 3. Principes généraux concernant la vie des sociétés

1^{ère} partie. Les éléments constitutifs des sociétés, les formalités administratives de constitution et les principes de fonctionnement

§ 1. Les éléments constitutifs des sociétés

§ 2. La procédure de constitution et l'acquisition de l'autonomie juridique de la société

§ 3. Les principes généraux concernant le fonctionnement des sociétés

2^{ème} partie. Les règles particulières des sociétés en agriculture

§ 1. Le groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)

§ 2. L'exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL)

§ 3. La société civile d'exploitation agricole (SCEA)

§ 4. Le groupement foncier agricole (GFA)

§ 5. Les SCOP agricoles

3^{ème} partie. Les différentes évolutions possibles des sociétés

§ 1. La cession de parts sociales

§ 2. L'augmentation de capital social

§ 3. La réduction de capital social

§ 4. L'entrée d'associé

§ 5. Le retrait et l'exclusion d'associé

§ 6. La prorogation de la société

§ 7. La transformation de la société

§ 8. Les opérations de fusion : fusion-absorption et fusion-crédation

§ 9. La scission de sociétés

§ 10. La fin de la société ou les opérations de dissolution-liquidation-partage

4^{ème} partie. Le traitement fiscal et social des sociétés agricoles

§ 1. Les régimes fiscaux des sociétés agricoles

§ 2. Les statuts sociaux concernant les associés des sociétés agricoles

* Bilan oral, évaluations de la formation et Perspectives

Moyens pédagogiques :

Apports méthodologiques et présentation d'un diaporama avec exposés suivis de périodes de questions-réponses, illustration à partir de cas concrets, questions-réponses, exercices pratiques d'application en sous-groupes avec restitution-mutualisation, et remise de support synthétique.

A l'issue de la formation :

- Evaluation de la formation par les stagiaires et évaluation des compétences via auto positionnement (entre entrée et sortie de la formation suivie) et à travers un questionnaire.

Bulletin d'inscription à nous renvoyer par mail – formations@fadear.org

Formation « *Les formes Sociétaires en agriculture* » (Formation n°A)

Détails sur les modalités de la formation et de son organisation



Tarifification de la formation

Prise en charge intégrale des frais pour les paysans nes adhérent s à la Confédération paysanne ou au réseau de la FADEAR participant_e_s à la formation (déplacement, repas, hébergement, indemnité de remplacement) et frais pédagogiques en cas non éligibilité au fonds VIVEA par la FADEAR.

Coût formation pour les salarié e s :



500 € pour les 2 jours (14 heures) suivies (soit 35,7 €/h/stagiaire) à l'ordre de la FADEAR, ci-dessus pour les ressortissant_e_s au fonds OCAPIAT, dans la limite des places disponibles en s'inscrivant à la formation via le formulaire ci-dessous.

Possibilité pour les ressortissant_e_s du fonds Ocapiat de bénéficier d'une prise en charge partielle des frais pédagogiques à hauteur de 50 % du coût formation par stagiaire, dans la limite du plafond de prise en charge du fonds (dispositif Boost Compétences).

- Les frais de déplacement salarié-e-s sont à la charge de votre structure.
- Le repas du midi organisé dans les locaux de la FADEAR sont compris dans le coût de la formation pour les salarié e s.

*** Pour toutes autres situations si vous êtes intéressé_e_s par la formation, nous consulter avant la formation pour trouver une solution.**

Attestation de formation : une attestation de formation délivrée par la FADEAR vous sera fournie en fin de formation.

Durée : 2 jours (14 heures) (*horaires précis à confirmer !*)

Début 1^{eres} journées vers 10h (arrivée souhaitée avant 9h45 ou la veille sur place)

Fin 2^{èmes} journées vers 16h30-17h00.

Contact inscription : julien Melou, animateur FADEAR / formations@fadear.org

Bulletin d'inscription à nous renvoyer – Formation

Les formes Sociétaires en agriculture (*progr. n° A*)

En présentiel à Bagnolet, les 8 & 9/02/2024

Nom Prénom :

Structure / Statut (salarié_e, paysan_ne, autre...) :

Adresse complète :

Tel : Mail :

Attentes particulières vis-à-vis de la formation :

.....

.....

En m'inscrivant à cette formation, j'accepte les conditions générales de vente de la FADEAR, et son règlement intérieur, en ligne, sur notre site <https://www.agriculturepaysanne.org/formations> dans l'onglet Formation.

Fait à le Signature :

=> **Comment avez-vous eu connaissance de cette formation ?** (site internet, email, bouche à oreilles, autre...) :

*** Données collectées**

Les données collectées par la FADEAR dans le cadre de ce questionnaire ne seront pas conservées au-delà de la durée de 3 ans. **Elles n'ont pour seul objet que l'organisation de l'événement** (confirmation, relance, envoi de documents pré et post formation et le suivi des stagiaires).

- Droit d'accès

Les personnes dont les informations sont collectées et traitées peuvent demander l'accès aux données les concernant à tout moment et sans limitation.

- Droit de rectification et d'opposition

Les personnes dont les données sont collectées et traitées peuvent demander la rectification des données conservées. Ils peuvent également s'opposer à leur utilisation.

Pour toutes questions concernant vos données collectées et vos droits – merci de contacter cette adresse

jmelou@fadear.org, pour toutes informations.

COMMENT SE RENDRE À LA FADEAR ?

COMMENT ?

METRO	BUS
9 ROBESPIERRE OU 3 GALLIENI	101 RÉPUBLIQUE ⇒ ROBESPIERRE

DEPUIS LA GARE DE L'EST OU GARE DU NORD :
Prendre le Métro 5, direction «Place d'Italie», descendre à «République».
Puis, prendre le Métro 3, direction «Gallieni», descendre à «Gallieni».

DEPUIS LA GARE D'AUSTERLITZ :
Prendre le Métro 5, direction «Bobigny», descendre à «République».
Puis, prendre le Métro 3, direction «Gallieni», descendre à «Gallieni».

DEPUIS LA GARE ST-LAZARE :
Prendre le Métro 3, direction «Gallieni», descendre à «Gallieni».

DEPUIS LA GARE DE LYON :
Prendre le Métro 1, direction «Château de Vincennes», descendre à «Nation».
Puis, prendre le Métro 9, direction «Mairie de Montreuil», descendre à «Robespierre».

DEPUIS LA GARE MONTPARNASSE :
Prendre le Métro 6, direction «Nation», descendre à «Nation».
Puis, prendre le Métro 9, direction «Mairie de Montreuil», descendre à «Robespierre».

OU ?

ICI OÙ?

MÉTRO 3 GALLIENI

MÉTRO 9 ROBESPIERRE

FADEAR

À la sortie du métro 9 (Robespierre), prendre la rue Arène Chéreau.

CONTACTS

FADEAR
RÉSEAU DE
L'AGRICULTURE
PAYSANNE

104 rue Robespierre - 93170 BAGNOLET
Tél. 01 43 63 91 91
www.agriculturepaysanne.org
www.jeminstallepaysan.org